

Ouïe -dire

Le mot de l'association

Tous les bénévoles et moi même, vous remercions pour votre soutien et vos dons manifestés lors des renouvellements d'adhésions.

Dans ce numéro, je vous invite à découvrir un petit retour sur notre enquête réalisée en 2012 (rapport complet disponible sur notre site) à propos de la perception de l'implant cochléaire dans la vie quotidienne.

Vous êtes nombreux à vous interroger sur les réglages de cet implant : pour répondre à vos questions, nous vous accueillons à notre journée d'information qui aura lieu à Paris le 12 octobre 2013 à la FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis 75014.

Vous vous interrogez également sur la prise en charge de l'implant cochléaire : reportez-vous à l'article sur le sujet page 2 de notre journal, il résume les modalités à suivre.

Par ailleurs, nous vous informons que le Centre d'implant cochléaire parisien a déménagé au mois de mars 2013, il se trouve désormais à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière.

Vous trouverez la liste complète et détaillée des Centres d'implantations cochléaires sur notre site Internet, ainsi que les activités CISIC s'y rapportant.

En région, des réunions ont été organisées à Rouen, Reims, Nantes, Toulouse et Dijon. À la rentrée, une réunion est prévue à La Londe les Maures (région PCA) le samedi 9 novembre 2013.

Enfin, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous parrainerons le projet de Bande Dessinée sur la surdité et l'implant cochléaire, initiée par Nathalie Sieber, récemment implantée : souhaitons que ce projet aboutisse !

L'association vous souhaite bonne lecture et bonnes vacances !

Catherine Daoud

N° 20

Le magazine de l'association CISIC
Juillet 2013

Bureau CISIC

41 rue Henri Barbusse 75005 Paris
Métro : RER Port-Royal ou Luxembourg
Permanences tous les mardis de 14 h à 16 h
hors congés scolaires (zone C)

AGENDA CISIC

Prochaine assemblée générale

samedi 12 octobre 2013 à Paris

Conférences & Réunions Toulon région PACA

réunion le samedi 9 novembre 2013

PERMANENCES

C.H.U PARIS

PERMANENCES A LA PITIÉ-SALPÊTRIÈRE
Pavillon Castaigne dans le hall d'accueil
du service d'otologie (1^{er} étage) de 10 h à 12 h

Les mardis 10 et 24 septembre 2013

le mardi 8 octobre 2013

Les mardis 12 et 26 novembre 2013

Le mardi 10 décembre 2013

CERTA - Centre Charlotte Blouin Angers

4 l'Abbé Frémond 49100 Angers. Salle Europe.
Permanence de 14 h à 16 h 30

C.H.U Bordeaux

Place Amélie Raba Léon 33000 Bordeaux
RDC du bâtiment « Tripode » de 13 h 45 à 16 h 30

Mardi 24 septembre 2013

Mardi 22 octobre 2013

Mardi 26 novembre 2013

C.H.U Clermont-Ferrand Hôpital Gabriel Montpied

58, rue Montalembert, 63000 Clermont-Ferrand
Au 5^e étage dans la salle d'enseignement du
service ORL. Permanence de 14 h à 16 h

Jeudi 19 septembre 2013

Jeudi 17 octobre 2013

Jeudi 21 novembre 2013

Jeudi 19 décembre 2013

C.H.U Dijon - Hôpital général

3 Rue du Faubourg Raines 21033 DIJON. Pavillon
Dévé 1^{er} étage du service ORL, de 10 h à 12 h

vendredi 27 septembre 2013

jeudi 6 décembre 2013

Suite page 2

C.H.U Grenoble

Bd de la Chantourne
38700 La Tronche 6^e étage dans la salle
de cours ou salle de réunion su service
ORL : couloir de droite en sortant des
ascenseurs.

C.H.U Nantes

Aile Est, 5^e étage, salle d'attente
(service chirurgie maxillo-faciale)
Permanence de 9 h 30 à 11 h 30

Lundi 2 septembre 2013

Lundi 7 octobre 2013

Lundi 4 novembre 2013

Lundi 2 décembre 2013

C.H.U Rouen

1 rue de Germont 76031 ROUEN
Pavillon Dévé 1^{er} étage pavillon ORL
Permanence à partir de 14 h

Mardi 9 juillet 2013

Mardi 10 septembre 2013

Mardi 5 novembre 2013

Mardi 17 décembre 2013

C.H.U Saint-Etienne

Avenue Albert Raiuond
42270 Saint Priest-en-Jarez
« Local des usagers » hall C-D de
l'hôpital Nord, de 13 h à 15 h

Mardi 9 juillet 2013

Mercredi 30 octobre 2013

L'institut Saint-Pierre de Palavas

1371 av. de l'évêché de Maguelone
34250 Palavas-Les-Flots
Demander Mr Zirah, délégué CISIC
pour la région Languedoc-Roussillon
dans le bureau N° 5
Permanence de 10 h à 12 h

Mercredi 11 septembre 2013

Mercredi 13 novembre 2013

Sur RDV au 04 67 07 04 71
ou cisic@esii.com

Mercredi 16 octobre 2013

Mercredi 11 décembre 2013

C.H.U Bretonneau-Tours

2 Boulevard Tonnelé 37044 Tours
La salle est au rez de chaussée dans le
service des consultations ORL (Bât B3)
à proximité des salles d'attente B et C,
de 14 h à 16 h

Mardi 17 septembre 2013

Mardi 15 octobre 2013

Mardi 19 novembre 2013

Mardi 17 décembre 2013

Clinique Champagne-Reims

1-3 Rue de l'université
51092 Reims de 14 h à 17 h

Mardi 17 septembre 2013

Vendredi 18 octobre 2013

Mardi 19 novembre 2013

Vendredi 13 décembre 2013

Prise en charge de l'entretien de l'implant cochléaire par la Sécurité sociale

DEUX FORAITS SÉCURITÉ SOCIALE

Chaque porteur d'implant cochléaire bénéficie de deux forfaits sécurité sociale pour l'achat de consommables et l'entretien de son implant cochléaire :

1 Un forfait de 120 EUR par an, couvrant les achats de piles jetables

ou

un forfait de 600 EUR par période de 5 ans couvrant le remplacement des batteries et du chargeur et accordé uniquement 5 ans après la primo-implantation.

Important

On a le droit soit au forfait piles jetables, soit au forfait batteries rechargeables, mais pas aux deux. Une fois que l'on a fait une demande de remboursement au titre de l'un de ces forfaits, on n'a plus le droit d'en faire au titre de l'autre pendant la période du forfait entamé.

2 Un forfait de 100 EUR par an, couvrant le coût d'autres produits ou accessoires nécessaires à l'entretien du processeur et aux réparations hors garanties (il ne couvre pas les dommages accidentels d'ou l'importance d'assurer son processeur).

Le code de la sécurité sociale définit précisément ce qui peut être pris en charge au titre de ce forfait ainsi que les conditions de la prise en charge :

Réparation du processeur et remplacement des accessoires pour les implants cochléaires et implants du tronc cérébral, hors garantie.

La prise en charge de ce forfait sera assurée uniquement sur prescription et sur facture. Sont notamment considérés comme accessoires :

Le câble d'antenne - L'antenne - L'aimant - La corne - La boucle à induction - La boucle d'attache - Le câble audio - Le câble TV - Le câble d'adaptateur - Le câble FM - Le boîtier de piles - Le couvercle d'antenne - Le microphone - Les écouteurs.

Cette liste n'est pas exhaustive, et par exemple les produits et prestations suivants sont également pris en charge :

les cartouches de produits déshydratants nécessaires à la déshumidification quotidienne du processeur.

EN CAS D'IMPLANTATION BILATÉRALE

Un forfait de chaque type d'implant est alloué

pour chaque implant, et les montants pris en charge sont donc doublés.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

Les demandes de prise en charge par la sécurité sociale d'un ensemble de produits couverts par ces forfaits doivent inclure obligatoirement :

- Une prescription médicale pour chaque produit et/ou réparation mentionnant le code LPP du forfait correspondant, y compris pour les piles jetables dans la plupart des caisses de sécurité sociale.

- Une ou plusieurs feuilles de soin mentionnant chaque produit et le code LPP du forfait correspondant.

- Une ou plusieurs factures mentionnant chaque produit et le code LPP du forfait correspondant.

La présence des codes LPP sur l'ordonnance, la feuille de soin et les factures sont requises par la loi :

s'ils n'y figurent pas, la sécurité sociale est dans son droit de vous refuser le remboursement !

En plus des documents mentionnés précédemment, il est conseillé de joindre à votre demande une lettre rappelant :

- que vous êtes porteur d'un implant cochléaire (ou de deux si vous êtes implanté bilatéral)

- que vous désirez que le relevé mentionne bien la totalité des frais réels afin que vous puissiez vous faire rembourser le complément par votre mutuelle si vous en avez une.

QUE FAIRE EN CAS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE AU TITRE DE L'UN DES FORAITS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

Si votre demande de prise en charge respecte strictement ce qui est écrit ci-dessus et qu'elle est malgré tout refusée par votre caisse de sécurité sociale, alors vous devez faire une réclamation mentionnant que vous avez droit à la prise en charge demandée « en vertu de l'arrêté ministériel du 2 mars 2009 relatif à l'inscription de systèmes d'implants cochléaires et du tronc cérébral au chapitre 3 du titre II et au chapitre III de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale paru dans le Journal Officiel du 6 mars 2009. »

Le CISIC en régions...

JNA DE ROUEN
le 15 mars 2013



↑ Très investies, nos supers «ambassadrices» à la JNA de Rouen !

DIJON le 23 mars 2013



↑ Le Professeur Romanet, le docteur Bouilly et le Professeur Bozorg Grayeli nous ont projeté dans l'avenir en nous exposant les techniques du futur liées à la surdité et l'implant cochléaire... ils ont par ailleurs beaucoup apprécié les résultats de l'enquête présentés par Catherine.



↑ Un repas « bourguignon » a confirmé la bonne humeur et le plaisir d'être ensemble...

NANTES le 6 avril 2013



↑ Les réunions sont vraiment des moments privilégiés pour échanger sur l'implant cochléaire, ici Pascale et le professeur Bordure.



↑ Et suivies d'un bon repas où les conversations ne s'épuisent pas !

ROUEN
le 24 novembre 2012



↑ Après l'intervention de l'équipe médicale du CHU, près de Rouen, Joelle et Nathalie animent une présentation Cisic.

REIMS le 8 décembre 2012



↑ Première réunion à Reims pour le Cisic en présence du professeur Chays et du docteur Schmidt. De nombreux Rémois se sont déplacés pour écouter l'historique de l'implant cochléaire et apprécier l'unité de l'équipe médicale présentée.



↑ L'équipe Cisic et l'équipe médicale de la clinique de Champagne pour une photo bien sympathique !



↑ Martine fait essayer les téléphones fixes Amplicom et Relation, mais lequel choisir ?

Vie associative

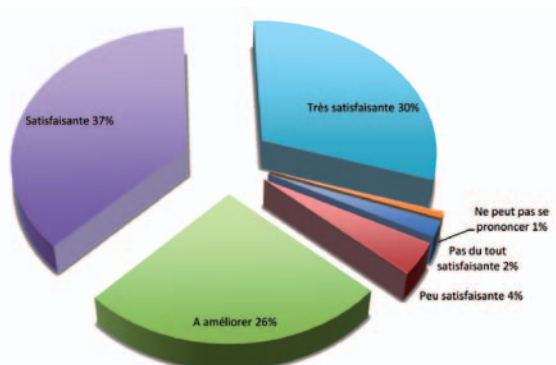
Enquête Cisic 2012

« l'implant cochléaire au quotidien »

Un immense merci à tous nos adhérents pour avoir répondu à notre questionnaire portant sur l'utilisation et la perception des porteurs d'implants cochléaires dans leur vie quotidienne. Afin d'assurer une meilleure représentativité et pertinence des résultats, ce questionnaire a été mis en ligne sur internet du 20 mai au 20 octobre 2012 et adressé par courrier à tous nos adhérents en juillet 2012. Ces 2 modes de diffusion ont permis de recevoir 702 réponses (451 par internet et 251 par courrier). Nous vous proposons ci-joint une petite synthèse de ces résultats, illustrée de graphiques de statistiques, et de témoignages courts. Vous retrouvez l'intégralité de ces résultats sur notre site www.cisic.fr

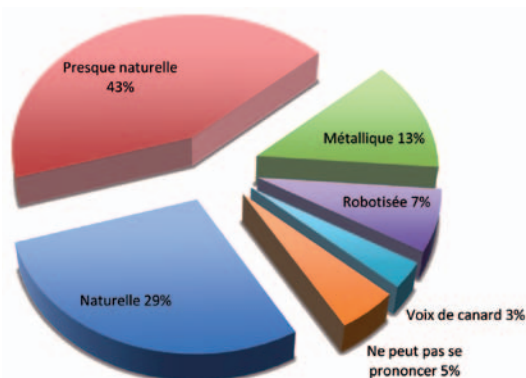
Satisfaction d'écoute avec un implant cochléaire

67 % des personnes sont au moins satisfaites de leur écoute dont 30 % très satisfaites. 26 % souhaitent une amélioration de cette écoute. 2 % ne sont pas du tout satisfaites.



La qualité d'écoute avec un implant cochléaire

72 % des personnes qualifient au moins leur audition de presque naturelle dont 29 % comme étant naturelles. Ce ne sont pas des sons primitifs qu'entendent les implantés, ils retrouvent les sons naturels... 13 % des personnes qualifient leur audition comme métallique, 7 % robotisée, 3 % comme une voix de canard et 5 % ne peuvent se prononcer.



« Sensation d'entendre tout avec une telle richesse de fréquences par rapport à l'appareil auditif classique. »

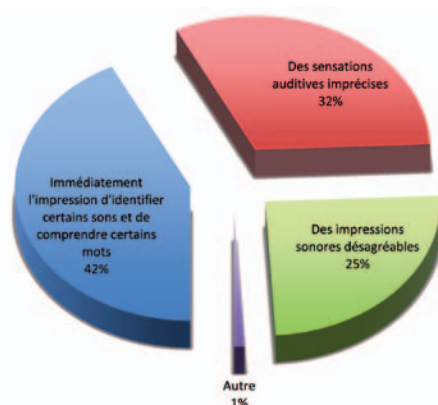
Délai pour obtenir une écoute naturelle

45 % des personnes obtiennent une écoute naturelle au bout de 3 mois, parmi elle 13 % dès les premiers jours, 16 % au bout d'un mois, 16 % au bout de 3 mois. 38 % obtiendront cette écoute naturelle au-delà de 3 mois. 17 % des personnes ne réussissent toujours pas à obtenir une écoute naturelle.

Premier essai d'écoute

42 % des personnes ont la sensation immédiate d'identifier des sons et même de comprendre certains mots. Cette sensation auditive s'avère imprécise pour 32 % et désagréable pour 25 %.

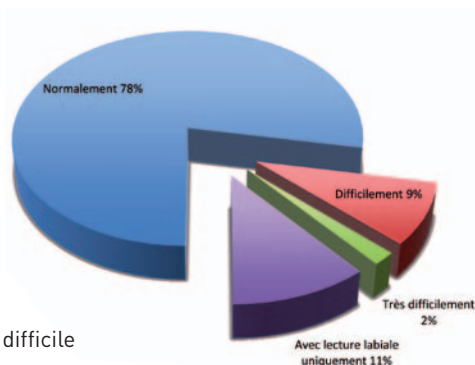
Parmi les autres sensations, des personnes ont décrit des sons d'impulsions de clochettes, des sons aigus qui représentaient des trilles d'oiseaux, une sensation de « son cristal » ou même des sons comme des notes de musique.



Conversation en ambiance calme

78% des personnes conversent normalement en ambiance calme, 9% difficilement et 2% très difficilement. 11% ont toujours besoin de la lecture labiale pour converser.

Les parents indiquent que leur enfants utilisent également la LSF et le LPC en complément. Des personnes indiquent que la conversation est normale si 1 ou 2 interlocuteurs sont présents mais difficile au-delà de 3 interlocuteurs.



« L'implant me permet d'engager une conversation avec des personnes inconnues, ce que je n'aurais jamais fait auparavant. »

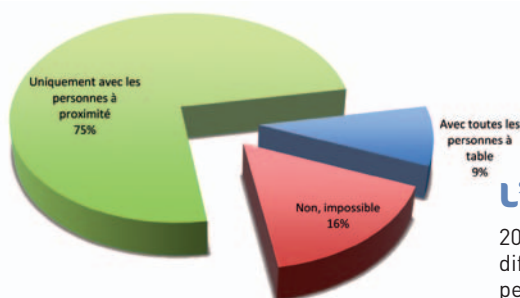
Délai pour comprendre

Dès les premiers jours, 61% des personnes comprennent quelques mots, 22% après un mois et elles sont 91% au bout de 3 mois. 3 personnes indiquent n'avoir jamais obtenu cette compréhension.

« Ma fille à 2 ans 1/2 et 7 mois d'activation, elle a plus d'une cinquantaine de mots à son actif, comprend quand on lui parle. Malgré le peu de recul que nous ayons nous qualifions de réussite ses débuts, même si nous savons qu'il nous reste du chemin à parcourir. »

Conversation en milieu bruyant

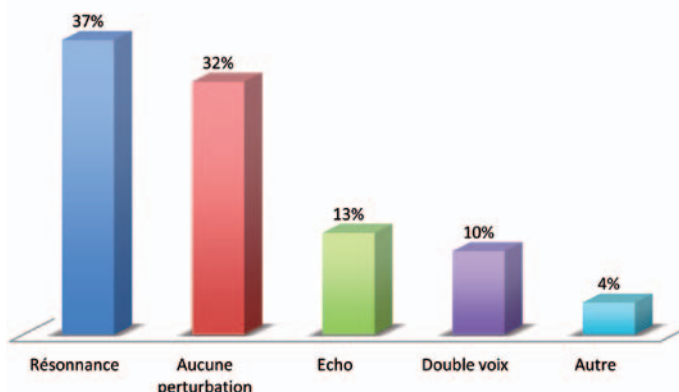
9% des personnes conversent avec toutes les personnes présentes autour d'une table, 75% uniquement avec les personnes à proximité et pour 16% cela s'avère impossible.



L'écoute est-elle perturbée par des phénomènes

37% des personnes ressentent un phénomène de résonance, 13% un phénomène d'écho, 10% un phénomène de double voix et 4% un autre phénomène. 32% ne ressentent aucune perturbation. 26% des personnes sont également perturbées par leurs acouphènes et 26% par des bruits difficiles à discerner. Extrait des autres phénomènes cités:

« Sensation de grésillements », « Bruits de cigale », « Effet de compression », « Léger souffle permanent ».

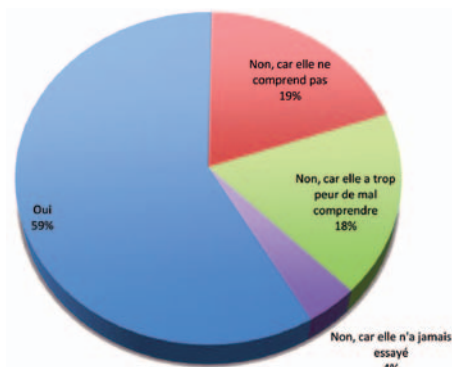


Le téléphone

59 % des personnes téléphonent avec un implant cochléaire. 44 % des personnes utilisent le haut parleur au moins occasionnellement pour téléphoner avec un téléphone fixe et 30 % avec un téléphone portable. Plus de 80 % de personnes peuvent téléphoner à leurs proches et 60 % peuvent téléphoner à des interlocuteurs inconnus.

« Oui, je téléphone mais ce n'est pas un miracle, pour cela il m'a fallu du temps, beaucoup de patience, et beaucoup de travail. »

Plus de 80 % des personnes comprennent au moins quelques mots au téléphone. Mais elles ne sont que 60 % à peine à pouvoir converser librement. Parmi les personnes ayant effectué des séances de rééducation avec le téléphones, 80 % peuvent téléphoner facilement.



L'écoute de la radio

20 % des personnes écoutent facilement la radio, 35 % difficilement et 28 % ne la comprennent pas. 18 % des personnes n'ont jamais essayé d'en écouter. Les résultats sont identiques quelque soit le type de radio.

« Au début, je ne comprends qu'à peine 30 % des dialogues à la radio, puis peu à peu j'arrive à 50 % de compréhension. Grâce à cet entraînement je peux maintenant écouter sans me laisser toutes les radios. »

La compréhension de la télévision

38 % des personnes comprennent le journal télévisé avec leur implant. Ce pourcentage s'amenuise lorsque le programme s'étoffe de plusieurs intervenants et/ou de bruitage des films.

« Les sous-titrages restent utilisés par au moins 45 % des personnes avec une proportion plus importante en cas d'écoute d'un film français. Et 10 % des personnes utilisent exclusivement les sous-titrages. »

L'écoute de la musique

Plus de la moitié des personnes écoutent et apprécient la musique dans de bonnes conditions. Comme pour la télévision et la radio, le casque est la solution la plus utilisée pour l'écoute de la musique. 80 à 90 % des personnes n'ont jamais essayé d'écouter de la musique avec une aide technique.

« Au début, je ne comprends qu'à peine 30 % des dialogues à la radio, puis peu à peu j'arrive à 50 % de compréhension. Grâce à cet entraînement je peux maintenant écouter sans me laisser toutes les radios. »

ADVANCED BIONICS SARL

76 rue de Battenheim - 68170 RIXHEIM - France

Tel : (+33) (0)3 89 65 98 00 • Fax : (+33) (0)3 89 65 50 05

E-mail : info@bionicear-europe.com • www.bionicear-europe.com

Naida CI Q70, la fusion du meilleur d'AB et de PHONAK



Le nouveau processeur d'AB, le Naida CI Q70, a obtenu son marquage CE.

En plus d'apporter une amélioration au niveau de sa taille (40% plus petit que l'Harmony) ce processeur est une révolution en terme de performance (il intègre le traitement du signal des appareils de dernière génération de Phonak, apportant une capture focalisée du son, notamment utile dans les milieux bruyants) et de connectivité (fini les fils, la connectivité – la plus complète jamais proposée par AB – se veut simplifiée au possible !). Alimenté par pile ou par batterie,

l'autonomie de ce processeur a encore été améliorée. Il est compatible avec les parties internes CII et 90K.

N'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions !

AB en Ligne :
N° Vert : 0800 926 900
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Email : question.utilisateur@advancedbionics.com

COCHLEAR FRANCE

Cochlear France SAS, route de l'Orme aux Merisiers, ZI les Algorithmes - Bat Homère, 91190 Saint Aubin

Tél : 33 811 111 993

Toujours plus d'informations sur notre site internet : www.cochlear.fr

Aqua accessory, Protection étanche pour processeur CP810



Avec votre processeur assorti de la protection étanche, vous pouvez adonner en toute quiétude à vos activités nautiques.

Cette solution simple d'utilisation vous permet de bénéficier d'un contour d'oreille double microphones, et de ses performances auditives dans tous les milieux aquatiques. En effet, de l'océan au bain savonneux, du lac à la piscine, la protection étanche peut être utilisée dans de multiples environnements à condition qu'ils conviennent à la peau. Désormais vous pouvez nager sans risquer d'endommager votre processeur et sans compromis avec la qualité sonore dont vous avez besoin au quotidien.

Il suffit de glisser le processeur, le câble et l'antenne dans la pochette à usage unique (boîte de 5, 10 ou 30 pièces). Le matériau souple de l'accessoire permet l'accès aux boutons et également de bien positionner l'antenne.

Votre processeur doit être alimenté par une batterie rechargeable pour conserver son étanchéité.

Il n'est pas nécessaire de modifier les réglages de votre processeur, il suffit de le glisser dans la protection pour pouvoir profiter des joies de la baignade ! La protection étanche flotte il est donc aisé de la repérer dans une piscine par exemple, en revanche si vous pratiquez des activités nautiques plus intenses, nous conseillons de la maintenir (bonnet de bain, lunettes...).

Pour tout complément d'information, consultez notre site <http://www.cochlear.fr> et retrouvez :

une foire aux questions sur l'utilisation de cet accessoire, la possibilité de les commander sur la boutique en ligne ou servicepatients@cochlear.com ou au 805 200 016 (appel gratuit depuis un fixe)

Pack Vacances CP810

Préparez d'ores et déjà vos vacances et découvrez les trois options du Pack Vacances sur le site www.cochlear.fr rubrique téléchargement.

Bourse Cochlear

Cochlear propose aux étudiants porteurs d'implants Cochlear de déposer leur dossier pour la bourse d'études Graeme Clark de 4 000 € (versée en deux fois).

Qui peut être candidat ?

La candidature est ouverte aux étudiants implantés Cochlear qui ont : obtenu le baccalauréat débuté ou commenceront leurs études post-bac à la prochaine rentrée scolaire.

La bourse est attribuée en fonction des résultats scolaires mais également en tenant compte des activités ayant trait au sport, à la culture, à un engagement associatif, humanitaire...

Les dossiers sont téléchargeables sur notre site internet, http://www.cochlear.com/fr/bourse_etude

La clôture des inscriptions aura lieu aux environs du 10 juillet 2013 (date des résultats du rattrapage au Bac).

Le jury composé de professionnels (médecins ORL, orthophonistes, régleurs) se réunira durant l'été et définira le lauréat.

Le prix sera remis le dimanche 13 octobre 2013 au Palais des Congrès à Paris.



NEURELEC

2720 ch. Saint Bernard – 06 224 Vallauris – France

tél. : +33 (0)4 93 95 18 18 • Fax : +33 (0)4 93 95 38 01 • Email : contact@neurelec.com • www.neurelec.com

Numéro Gratuit : 0 805 119 118 (depuis un poste fixe ou un mobile en France Métropolitaine)

Jeu interactif de réhabilitation auditive !

Ce jeu destiné aux adultes comme aux enfants se compose de trois parties représentant les trois étapes principales d'acquisition du langage.

Ainsi, les patients porteurs d'un implant cochléaire peuvent s'entraîner gratuitement et au quotidien à la maison.

La première partie : « J'entends/je n'entends pas ». Ce jeu se base sur la **détection auditive**. Le joueur est ainsi amené à essayer de percevoir un son sans pour autant le reconnaître.

La seconde partie : « Chercher un intrus » se base sur la **discrimination auditive**. Le joueur est amené à percevoir un changement auditif dans une suite sonore.

Enfin, la troisième partie se base sur l'**identification auditive**. Le joueur doit reconnaître l'origine sonore d'un son entendu.

Ces trois parties de jeu se composent de différents niveaux, la difficulté augmentant avec la progression.

Il n'y existe pas de consignes de progression : chacun joue à son rythme tout en pouvant consulter et suivre sa progression au fil des

entraînements grâce aux scores enregistrés. Ces jeux sont accessibles depuis www.neurelec.com et depuis un iPad et iPhone ou un smartphone ou une tablette android <http://rehabilitation.neurelec.com>

Pour accéder très rapidement à ce jeu, vous pouvez scanner le code QR qui s'affiche ci-dessous sur votre écran.



Flash Code
Android



Flash Code
Apple

Les vidéos de Neurelec à découvrir sur YouTube !

Retrouvez toutes les vidéos et animations 3D de Neurelec sur YouTube !

Outil simple et efficace ! Vous pourrez vision-

ner et partager les vidéos qui vous plaisent en ligne très facilement, après vous être connecté à votre compte google ou YouTube. De plus, vous pouvez vous abonner à la « channel » de Neurelec pour être averti des nouvelles vidéos postées !

Animation 3D de Neurelec Neurelec YouTube Channel

À noter ! Ces mêmes vidéos sont aussi consultables sur le site internet de Neurelec (www.neurelec.com). Bonne navigation !

Contact Neurelec : Vous aimeriez obtenir des conseils sur votre système d'implant, un suivi sur votre commande, ou réparation, contacter le Service Client, par email : service.client@neurelec.com, ou par téléphone au +33 (0)4 93 95 18 18 – Fax : +33 (0)4 93 95 38 01.



VIBRANT MED-EL HEARING TECHNOLOGY

400 avenue Roumanille - BP 309 – 06906 Sophia-Antipolis Cedex

Tél. : 04 93 00 11 24 • Fax : 04 93 00 11 25

Email : office@fr.medel.com • www.medel.com • www.vibrant-medel.com

Vibrant MED-EL fête ses 10 ans !

En 2003, MED-EL rachète l'implant d'oreille moyenne Vibrant Soundbridge, développé par la société SYMPHONIX, et crée la société VIBRANT MED-EL Hearing Technology GmbH, filiale de MED-EL GmbH.

Les fondateurs de MED-EL, Ingeborg et Erwin Hochmair, ont commencé leurs recherches sur les systèmes auditifs implantables il y a plus de 30 ans. Ils ont développé un des premiers implants cochléaires en 1975. Depuis toutes ces années, leur dévouement au développement de technologies innovantes a permis de créer des solutions auditives de haute technologie qui aident aujourd'hui des enfants et adultes atteints de tous les types et degrés de surdités dans le monde entier.

Grâce au savoir-faire de MED-EL, l'implant d'oreille moyenne Vibrant Soundbridge a obtenu l'extension de ses indications aux surdités mixtes et de transmission en 2007, et l'implantation du système chez les enfants en 2009. Le Vibrant Soundbridge est aujourd'hui un implant d'oreille moyenne avec plus de 16 ans de recul et des centaines de publica-

tions internationales validant son efficacité ainsi que sa fiabilité.

Récemment, Vibrant MED-EL a donné le jour à un tout nouvel implant, le BONEBRIDGE : c'est le premier implant à conduction osseuse bénéficiant d'une technologie transcutanée.

Aujourd'hui, MED-EL et VIBRANT MED-EL offrent une gamme complète dans le domaine des systèmes auditifs implantables actifs. Autre innovation majeure pour les implants cochléaires : le processeur RONDO « tout-en-un » qui devrait être remboursé (LPPR) en France à l'automne 2013.

Dans le monde, MED-EL emploie maintenant plus de 1400 personnes. En France, l'équipe Vibrant MED-EL basée dans le sud-est à Sophia-Antipolis compte maintenant 14 employés dont six ingénieurs ou spécialistes cliniques et un service SAV de deux techniciens au service des patients implantés. En Juillet 2013, nous déménagerons pour des locaux plus spacieux afin d'accompagner notre développement pour les prochaines années sur la France.



Le nouvel audio processeur RONDO « tout-en-un »



À gauche le RONDO et à droite l'OPUS2

Journée d'information samedi 12 octobre 2013 à Paris

À l'occasion de la tenue de notre 11^e Assemblée Générale, une journée d'informations en présence des différents acteurs du monde de l'implant cochléaire se déroulera le samedi 12 octobre 2013 à partir de 9h30, à la FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis, 75014 Paris.

Après notre Assemblée Générale, nous vous proposons différentes interventions concernant les réglages des implants cochléaires. Des ingénieurs cliniques, des audioprothésistes et des orthophonistes interviendront pour expliquer la terminologie très particulière employée lors des réglages, la progressivité nécessaire pour que les personnes implantées s'adaptent aux réglages mais également les différentes possibilités de programme selon les situations. Ces interventions auront pour but d'aider les personnes implantées à mieux percevoir cette phase de réglage mais également à mieux faire comprendre leur ressenti et leur besoin lors du réglage.

Les représentants des différentes marques d'implant cochléaire, vous proposeront en début d'après-midi des ateliers afin de mieux vous faire découvrir les différentes possibilités de votre implant. Audilo sera aussi présent pour essayer et acheter différentes aides techniques à un tarif préférentiel.

Convocation Assemblée Générale 2013
Vous êtes conviés à participer à la 11^e Assemblée Générale 2013 de l'Association CISIC qui aura lieu le Samedi 12 Octobre 2013 à 9 h 30 à la FIAP JEAN MONNET Amphithéâtre Bruxelles, 30 rue Cabanis 75014 Paris.

À l'ordre du jour :

- rapport moral présenté par la présidente,
- rapport financier présenté par la trésorière,
- élection du Conseil d'Administration.

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez vous faire représenter en utilisant le pouvoir joint en bas de cette page. Votre présence sera un témoignage de confiance à l'équipe de bénévoles qui gère l'association et un gage d'intérêt envers notre action d'information sur l'implant cochléaire.

Catherine Daoud, Présidente CISIC

	Salle Athènes	Salle Lisbonne	Salle Budapest	Salle Copenhague	Salle Oslo	Amphithéâtre Bruxelles
	Medel	Cochlear	Advanced Bionics	Audilo	Neurelec	
9h30						AG CISIC
10h	Stand avec accessoires et matériels de démonstration					Interventions sur le thème des réglages des implants cochléaires
12h	Déjeuner libre au self service du FIAP					
14h	Atelier Medel	Atelier Cochlear	Atelier Advanced Bionics	essai et vente de piles & d'aides techniques	Atelier Neurelec	
16h						

POUVOIR à retourner : Association CISIC, 41 rue Henri Barbusse, 75005 Paris

Je soussigné(e) : membre de l'Association CISIC,

donne pouvoir par la présente à aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de ladite association qui aura lieu le 12 Octobre 2013 à Paris, et en conséquence d'assister à cette assemblée en mon nom, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour.

Le : « Bon pour pouvoir »
(mention manuscrite)
Signature

Les assurances Allianz proposent quatre variantes de contrat

- **Option 1 (192 euros/an)** : assurance de l'appareillage externe de l'implant cochléaire uniquement (implantation unilatérale, un seul coté implanté)
- **Option 2 (240 euros/an)** : assurance appareillage externe + implant interne (implantation unilatérale, un seul coté implanté)
- **Option 3 (348 euros/an)** : assurance de l'appareillage externe des deux implants cochléaires uniquement (implantation bilatérale, deux côtés implantés)
- **Option 4 (396 euros/an)** : assurance appareillage externe + implant interne (implantation bilatérale, deux cotés implantés).

Vous pouvez assurer vos aides techniques, système FM ou boucle à induction par le même contrat sans augmentation de tarif à condition que la facture de ces accessoires soit adressée à M. Maixant.

Attention : en cas de dommage de votre matériel, il faut adresser votre déclaration de sinistre au cabinet Allianz de M. Maixant dans les cinq jours qui suivent la date de l'accident.

Contact : Cabinet Allianz
Jean-Luc Maixant
28-32 rue de Liège 64000 Pau
Tél. : 05 59 27 81 30

Tarif préférentiel de piles et d'aides techniques

Les adhérents CISIC bénéficient de 10 % de réduction sur tous les produits (Piles et aides techniques) en vente sur les sites (contactez-nous sur piles@cisic.fr pour obtenir le code coupon de réduction valable pour nos adhérents).

Audilo – www.audilo.com
8, Passage des 2 Sœurs, 75009 Paris
Tél. : 01 40 82 90 78
Heures d'ouverture:
Lundi au Vendredi de 10 h à 18 h

BUREAU CISIC

TRÉSORERIE Joëlle Fournil, Trésorière CISIC,
398 avenue Victor Hugo,
77190 Dammarie-les-Lys, Tél. : 01 64 79 05 44,
Mail : tresorerie@cisic.fr

SECRÉTARIAT Martine Ottavi, Secrétaire CISIC,
41 rue Henri-Barbusse, 75005 Paris,
Tél. : 06 17 39 54 71, Mail : secretariat@cisic.fr

SERVICE INTERNET Le CISIC diffuse par e-mail à ses adhérents environ une fois par mois une lettre d'information. Pour la recevoir, vous devez nous avoir transmis lors de votre adhésion ou ultérieurement, une adresse mail valide. N'oubliez pas de nous prévenir si votre adresse e-mail change. **Marc Le Roy** webmaster CISIC, asso@cisic.fr

Publication du Centre d'information sur la surdité et l'implant Cochléaire (CISIC).
Association loi 1901 n° 0913012932.
Tél. : 06 17 39 54 71 E-mail : info@cisic.fr
www.cisic.fr
Directrice de la publication : **Françoise Ernie**.
Réalisation : Axiome